



Éditorial : Education, manifestation nationale le 20 janvier

La FSU a décidé de proposer aux organisations syndicales de l'éducation d'organiser une manifestation nationale à Paris le 20 janvier pour la défense et la promotion du service public d'éducation et contre la politique de régressions que conduit le gouvernement. Cette proposition s'inscrit dans le prolongement de la grève du 28 septembre et des mobilisations en cours dans le premier degré, le second degré et les IUFM auxquelles la FSU a apporté et apporte tout son soutien.

Il s'agit d'obtenir les moyens d'un service public d'éducation, qui assure la réussite de tous, et de s'opposer à toutes les attaques contre l'école et ses personnels, notamment sur les statuts, la formation, l'emploi, la précarité, le temps et les conditions de travail, les conditions de scolarisation des élèves ainsi que la remise en cause du travail des professionnels de l'éducation. Il s'agit en même temps de porter dans le débat public nos propositions d'amélioration du système éducatif et de nos métiers.

Mauvaise note pour M. Jacob, ministre de la fonction publique

CGT – FO – FSU – CGC - UNSA

Le ministre de la fonction publique a annoncé hier vouloir recevoir les organisations syndicales, de façon bilatérale, pour évoquer le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Nos organisations réitèrent leur demande initiale, à savoir : l'ouverture de négociations salariales collectives immédiates.

Elles dénoncent la politique gouvernementale qui ne permettra pas le maintien du pouvoir d'achat et qui aggrave le contentieux salarial chiffré à plus de 6 % depuis 2000.

Ceci confirme l'absence de véritable dialogue social dans la fonction publique à moins qu'il ne s'agisse d'un vrai dialogue de sourd.

Car nos organisations démentent formellement les allégations du ministre laissant croire qu'un texte présenté au CSFPE boycotté aurait permis à l'ensemble des agents de catégorie A (cadres) de bénéficier d'une augmentation de 72 euros mensuels.

C'est aussi le cas concernant la proposition de suppression de la notation des fonctionnaires pour laquelle il est prévu d'introduire un amendement au projet de loi fonction publique, sans discussion préalable sur les conditions de mise en œuvre de l'évaluation et de ses conséquences en terme de déroulement de carrière.

Le ministre a précisé que la note chiffrée de 18,25 à 19,75 sur 20 ne correspondait plus à grand-chose. Effectivement, puisque celle-ci a disparu sous cette forme depuis le décret du 29 avril 2002.

Mauvaise note donc pour le ministre de la fonction publique !!

14 décembre 2006

Notation des fonctionnaires : courrier aux parlementaires

Vous allez au cours de la prochaine semaine examiner un projet de loi relatif à la Fonction Publique.

Par courrier du 22 juin 2006, nous vous avons exposé l'appréciation de la FSU sur les différents sujets traités par ce projet. Par ailleurs, après la tenue du colloque de l'observatoire de la démocratie sociale et des libertés syndicales, et suite à l'avis du conseil économique et social, nous avons souhaité que votre groupe défende l'abrogation de l'article 94 de la loi 96-1093 du 16 décembre 1996, dit amendement « Perben ».

Le présent courrier est motivé par la communication qui vient de nous être faite d'un amendement gouvernemental relatif « à l'expérimentation de nouvelles modalités de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires ». Suite aux conflits provoqués par la réforme de la notation et de l'évaluation des fonctionnaires, le ministre de la Fonction Publique a sollicité un rapport du comité d'enquête sur les coûts et rendements des services publics.

Le rapport provisoire a été présenté au conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat le 25 octobre. La version définitive du

rapport ne sera examinée par le comité qu'en février prochain.

Le dépôt de cet amendement intervient avant les conclusions de l'étude et il nous paraît prématuré.

En outre, cet amendement est potentiellement lourd de conséquences. Nous avons trop souvent vécu des expérimentations menées non pour apprécier l'opportunité d'une mesure, mais seulement en vue d'une généralisation.

Nous attirons votre attention sur les conséquences pour les fonctionnaires de la suppression de l'évaluation chiffrée. Dès lors qu'il s'agit de départager des agents pour un avancement, une promotion ou une mutation, nous pensons qu'il faut proscrire tout classement qui ne repose que sur l'intime conviction d'un supérieur hiérarchique et sur des appréciations qui ne peuvent être comparées entre elles. Contourner cette exigence peut laisser planer un soupçon d'arbitraire sur les décisions prises par l'autorité hiérarchique. Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à cette question et sommes à votre disposition pour expliciter tout sujet en lien avec ce projet de loi.

Gérard Aschieri

Elèves sans papier, courrier commun à Jacques CHIRAC

Monsieur le Président de la République,

Nous souhaitons vous faire part de l'émotion de la communauté éducative face aux expulsions de jeunes ou d'enfants scolarisés en situation irrégulière. Non seulement elles se font parfois dans des conditions inacceptables d'atteinte à la dignité des personnes et des droits des enfants, mais elles sont aussi de nature à remettre en cause l'effectivité du droit à l'éducation reconnu par la Convention internationale des droits de l'enfant, et l'un des principes qui font l'honneur de notre service public d'éducation, l'accueil sans condition de tous les élèves.

Cette situation nécessite une intervention de la plus haute autorité de l'Etat, garante des valeurs de notre république.

Nous avons l'honneur de vous demander une audience pour vous entretenir de cette situation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de nos sentiments respectueux.

FCPE, FERC-CGT, FIDL, FSU, SGEN-CFDT, UNEF, UNL, UNSA Éducation

Paris le 13 décembre 2006

Succès du SNESUP au CTPU des enseignants-chercheurs

	% 2003	% 2006	Elus 2003	Elus 2006
SNESUP-FSU	37,19	39,67	6	7
SGEN-CFDT	19,35	17,54	3	3
FNSAESR-CSEN	17,00	14,81	3	2
SUP'Recherche-UNSA	10,84	13,06	2	2
SUD-Education	7,70	5,07	1	0
SNPREES-FO	4,79	6,30	0	1
FERC-SUP-CGT	3,13	3,55	0	0

Résultats CTPM du ministère de l'agriculture

Candidature	Nb voix obtenues	% de voix	Nb sièges attribués
UNSA	3490	11,44	2
SUD RURAL	1601	5,25	1
FSU	9907	32,48	6
CFDT	3408	11,17	2
CGT	3024	9,92	1
FO	6137	20,12	3
CGC	512	1,68	0
SNIGREF	755	2,48	0
C FTC	885	2,90	0
SNISPV	779	2,55	0

Résultats enseignement et recherche

Candidature	Nb voix	% de voix	Nb sièges
UNSA	1064	6,28	0
FSU	8382	49,49	7
SUD RURAL	919	5,43	0
CGT	1557	9,19	1
FO	2031	11,99	1
CFDT	1944	11,48	1
CGC	248	1,46	0
SNIGREF	265	1,56	0
CFTC	456	2,69	0
SNISPV	70	0,41	0

Salaires FP : déclaration commune CGT, FO, UNSA, FSU, CGC au CSFPE du 13 décembre

Monsieur le Ministre,

Nous tenons à vous interpeller de nouveau avec force sur la question centrale des salaires. Le problème n'est en aucune manière réglé ni pour 2006 ni pour 2007. Bien au contraire le contentieux est en train de s'accroître avec une perte du pouvoir d'achat de la valeur du point d'indice qui est de l'ordre de 6%. Quelle que soit l'appréciation que les uns et les autres peuvent porter sur les accords du 25 janvier une chose est certaine : ils ne règlent pas la question salariale. Et les suppressions d'emplois qui s'accroissent au fur et à mesure que baisse le pouvoir d'achat ne font que dégrader la situation. La précarité se développe, la charge du travail s'alourdit, les services publics sont empêchés de répondre aux besoins.

Les personnels en ont une claire conscience et n'acceptent pas cette situation : la carte pétition que nous avons ensemble éditée a d'ores et déjà recueilli des dizaines de milliers de signatures. Et une récente enquête d'opinion montre qu'une large majorité considère nos métiers comme dévalorisés alors que le rôle et les missions de la fonction publique sont largement appréciés.

Répondre aux attentes des personnels en ce domaine est non seulement une question de justice mais il en va également de l'avenir de la fonction publique et du rôle que peut jouer une politique salariale

ambitieuse dans le développement économique et social de notre pays.

Vous connaissez nos revendications :

Le maintien du pouvoir d'achat du point en 2006 ;

Le rattrapage sur les pertes intervenues depuis 2000 ;

L'augmentation des salaires pour 2007 sur la base minimum de l'inflation prévue, soit 1,8 % ; Une refonte globale de la grille indiciaire.

Nos cinq organisations qui représentent environ 80% des personnels de la fonction publique considèrent inacceptable votre refus non seulement d'ouvrir des négociations mais aussi de les recevoir ensemble pour vous présenter les revendications des personnels. A un moment où la question du renouvellement du dialogue social est débattue au parlement et où vous-même avez installé un groupe de travail sur ce sujet, votre refus constitue la négation même du dialogue social, un contre exemple de ce qui serait nécessaire.

Pour toutes ces raisons nous ne siégerons pas aujourd'hui au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat et nous ne participerons pas au groupe de travail sur le dialogue social de lundi 18 décembre. Nous vous renouvelons solennellement notre demande d'ouverture immédiate de négociations.

Commission femmes du 29 novembre 2006

Présentes : Nina Charlier (SNEP), Annette Girardclos (SNUipp), Marie-Caroline Guérin (SNUEP), Patricia Lefèvre (SNE), Danielle Ridet (SYGMA),

Excusée : Isabelle Aubry (SNPES pj)

Congrès FSU

Le POUR elles info a été réalisé et nous le relisons pour la mise en page (vu avec Laurent Zappi). Débat sur le peu d'évolution en 12 ans de la place des femmes dans les diverses instances. Nous pensons que le niveau d'intervention qui devrait être privilégié est plutôt celui du local, au niveau des SD. C'est sans doute à ce niveau qu'il faut réfléchir à un système de doublette, à une analyse fine des décharges.

Il faudra défendre au congrès la réactivation de l'observatoire, observatoire qui avait été acté et qui n'a jamais été mis en place. Il faut continuer le travail d'Annette sur les instances et l'affiner (présences, temps de parole, sujets ...). Nous devons pouvoir avoir les volumes de décharges sexués par syndicats, SD, tendances et à tous les niveaux (rappel d'une invitation pour Annette).

Secteur droits et libertés du 20 novembre 2006

RESF

Compte-rendu de la réunion des collectifs à Paris le 18 novembre. La matinée a été consacrée à une discussion autour de la structuration de RESF, de la composition du « collectif national ».

Discussion sur la situation : à la fois durcissement de la politique, résistance encore mieux organisée et victoires. De plus, le tribunal administratif casse de plus en plus de décisions officielles. Mais la situation est critique pour les jeunes majeurs.

Action de rassemblement devant les préfectures le 22 novembre à l'appel initial du réseau universitaire (RUSF). Les lycéens très mobilisés de Ravel et Villon (en grève le 15 novembre) y participeront.

Les suites de Cachan : problématiques. Beaucoup de jeunes ne sont pas scolarisés. Assemblée générale tous les samedi à la Bourse du Travail de Paris. Nécessité de prendre contact avec Lionel Barre pour faire le point.

Droits partagés (www.droitspartages.org)

C'est une association qui demande qu'on l'aide à retrouver les fonds accordés par le Ministère de l'Éducation. Proposition d'une réunion inter-syndicale pour intervenir. Article dans POUR.

Femmes

- Document de la CES sur l'engagement des femmes (sur le site de la CES)

- Manifestation du 25 novembre contre les violences faites aux femmes

- Colloque du 2 décembre (mais aussi ce jour là manifestation des chômeurs)

- Stage intersyndical au printemps.

Prévention de la délinquance

Assez bon succès de la manifestation du 18 novembre. Il y a nécessité à mieux mobiliser au sein de la FSU.

Anti-G8

- Contre-sommet avec pour thèmes : l'environnement, les changements climatiques, la lutte contre la pauvreté...

- Manifestation le 2 juin 2007

- Réunion à Paris du collectif français le 12 décembre à la Bourse du Travail

Il y a nécessité pour le secteur de prévoir un débat sur la pauvreté.

AC LE FEU

20.000 doléances déposées le 25 octobre 2006. Le collectif participera aux Etats Généraux de la Jeunesse. Le secteur doit les inviter.

Convergence des mouvements sociaux

C'est un mouvement qui décline mais manifeste une volonté de repartir. Quelle est la position de la FSU ? Le consensus se fait sur l'idée d'y aller au cas par cas.

Prochaine réunion le 19 décembre à la Confédération Paysanne.

Congrès mondial des abolitionnistes (peine de mort) à Paris début février

Une demande de partenariat est adressée à la FSU ainsi qu'un soutien logistique et organisationnel. Il serait bon d'avoir une visibilité de la FSU (mais problème de calendrier : il a lieu juste à la fin du congrès de la FSU)

Demande à faire au BDFN de la distribution d'un questionnaire (rappel de celui des Mouriaux en 1995). Annette réfléchit à une maquette et la propose pour le 11 décembre.

Demande aussi d'une commission femmes placée en début de semaine.

CEDAW

Nina a pris contact avec la responsable du dossier CEDAW, en ce qui concerne le rapport français. Il serait bien que chacune le lise et donne à Nina les remarques. Marie-Caroline renvoie le dossier en pièce jointe au secteur (a déjà été envoyé sur la liste par Elizabeth).

10è rapport FP sur la mise en œuvre du principe d'égalité

Gérard Aschieri nous a demandé de lui donner nos remarques sur ce 10è rapport pour son intervention. Il faut surtout lire le début sur la FP d'État. Renvoyer les commentaires à Marie-Caroline très rapidement (vendredi 8-12). Le dossier a été renvoyé en pièce jointe.

Marie-Caroline Guérin

Amnesty International

Demande de partenariat. La FSU doit proposer une convention.

Environnement

Il n'est pas possible d'envisager un débat sur ces questions pendant la Commission du Congrès mais le secteur pourrait consacrer une demi-journée de débat sur les orientations de la recherche au niveau des technologies les plus avancées (interventions du SNE, du SNCS, du SNESup).

Commission Armée-Jeunesse

La FSU y participe.

Trois thèmes:

- Organisation des cadets de l'armée

- Formation en alternance dans l'armée

- Monde associatif de la jeunesse.

Le SNUEP serait intéressé par le second, le SNES par l'un des thèmes...

Qui d'autre ? Le secteur rappelle la nécessité de faire le compte-rendu des réunions.

Non-violence à l'école

Demande d'une participation et d'une intervention au colloque organisé à l'Assemblée nationale le 9 décembre.

Sont intéressées : Brigitte, Marie-Caroline, Marylène.

Droit au logement

Le « quatre-pages » est diffusé. Il a donné lieu à une conférence de presse bien couverte par les médias. Le travail se poursuit. Réunion le 12 décembre à 14H.

LGBT

Nouveau nom : Collectif contre les LGBTphobies.

Formation intersyndicale : 3 places pour la FSU (8 et 9 février ou en mai)

Organisation d'un colloque international en mai.

Réflexion autour du secteur

Plusieurs questions : comment concilier le nombre important de dossiers à traiter avec la nécessité de les suivre et d'étudier certaines grandes questions à fond ? L'expérience des demi-journées (biométrie, immigration) est à renouveler.

Certaines questions sont transversales : les chômeurs, le travail, la prévention de la délinquance, l'OMC, la Palestine... Faut-il faire des groupes de travail ? Comment éviter l'éparpillement ?

En perspective

Prévoir un débat sur la pauvreté

Prévoir un débat sur la recherche

Travail sur les fichiers à la demande du SNUPDEN qui alerte sur le fichier SCONET et les risques de transmission.

Réunion débat

Le mercredi 20 décembre à 15H à la FSU

Il y a nécessité que les syndicats de l'éducation nationale et du ministère de l'agriculture y participent. Cette réunion aura lieu avec la participation d'un chef d'établissement du SNUPDEN qui présentera le dossier.

Marylène Cahouet

Déclaration du conseil d'administration d'ATTAC

Après une période difficile pour Attac, les élections au Conseil d'Administration (CA) doivent marquer le début de la relance de l'association. Le premier succès est celui de résultats non contestables grâce à des procédures de dépouillement exemplaires, fruit du travail de la commission électorale et de la forte mobilisation militante pour le dépouillement. Un second succès tient au taux de participation record à ces élections, témoignant d'une volonté de voir Attac dotée d'un CA légitime et marquant l'attachement des adhérents à l'association. Ces résultats sont porteurs d'une sérénité retrouvée pour l'avenir de l'association autour des campagnes, des mobilisations et du Manifeste. La reconstruction d'Attac passe par le retour de l'enthousiasme des militants. Il s'agit de refaire d'Attac un pôle de référence dans les mobilisations et dans les batailles d'idées.

Même s'il reste nécessaire de faire toute la lumière sur la fraude électorale - c'est le rôle de la plainte contre X qui a été déposée, il est temps pour l'association de retrouver toute la confiance nécessaire à sa relance. Ceci exige de préserver l'unité et de rassembler, à tous les niveaux d'Attac, dans un fonctionnement collégial au-delà des sensibilités et des désaccords qui ont pu se former, afin que le fonctionnement de l'association ne se cristallise pas en tendances.

Dans ce cadre, le mode de fonctionnement de notre association doit correspondre aux valeurs démocratiques que nous portons. La collégialité des décisions doit être la règle à tous les niveaux de l'association.

C'est pourquoi le CA a décidé d'appliquer la résolution votée par les adhérents lors de l'assemblée générale de décembre 2005 de la Rochesur-Foron et de mettre en place une co-présidence. Le CA a élu Aurélie Trouvé et Jean-Marie Harribey.

A l'unanimité moins trois abstentions le CA a élu les candidats suivants pour le bureau : Verveine Angeli (Union syndicale Solidaires), Geneviève Azam, Christelle Baunez (trésorière), Geneviève Coiffard-Grodoz, Marc Delepouve (FSU), Jean-Marie Harribey, Julien Lusson (AITEC), Wilfried Maurin, Christian Pilichowski (UGICT-CGT), Maël Theulière, Aurélie Trouvé, Frédéric Viale. Tous les membres du CA ont été sollicités pour participer au CA et tous les volontaires ont été élus. D'ores et

déjà il est prévu que les élus fonctionnent sur des grandes tâches en groupes de travail élargis à des adhérents hors CA. Enfin, le délégué général, Jean-Louis Sounes, a été confirmé dans ses fonctions.

La situation financière de l'association reste préoccupante. Une demande d'ouverture de plan de sauvegarde a été déposée le 1er décembre. Le CA invite tous les comités locaux à intensifier la campagne de renouvellement des adhésions et à faire appel à des dons dès le tout début de l'année 2007. Ce moment peut être celui où le contact est renoué avec tous les anciens adhérents et sympathisants, où l'envie peut leur être donnée de s'engager de nouveau à nos côtés et de participer au redressement financier indispensable.

Après l'adoption par le CA précédent de la version « livre » du Manifeste qui sortira début janvier, le CA du 16 décembre en a adopté la version 4 pages. La campagne autour du Manifeste doit permettre à Attac de se faire entendre dans le débat politique en cours. Il s'agit donc de créer les conditions pour que les adhérents et les comités locaux s'en emparent. C'est pourquoi le CA a décidé de l'envoyer à tous les adhérents. Il invite les comités locaux à multiplier les initiatives publiques de débat autour de ce document.

Le CA engage d'ores et déjà la préparation de l'Université d'été et des Chemins de la découverte 2007 qui doivent continuer d'être des lieux d'échanges de savoirs et de savoir-faire et des moments de rencontre féconds entre les adhérents.

Parmi les priorités de campagnes, la préparation du contre-sommet du G8 de juin 2007 constituera un moment fort de la réaffirmation de la première vocation d'Attac : inscrire la lutte contre le néolibéralisme dans sa dimension internationale. De plus, le CA décide de faire de la lutte contre la dernière phase de l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence, qui doit avoir lieu au 1er juillet 2007, une campagne prioritaire. Enfin, un séminaire ouvert, « les mouvements sociaux confrontés à la crise écologique », est organisé par Attac en collaboration avec des partenaires le 24 mars ; il amorcera le lancement de nouvelles campagnes.

Paris le 16 décembre 2006

Appel de la LDH et de DELIS, pas touche à mon numéro de sécu

Communiqué de la LDH et de DELIS (Droits Et Libertés face à l'Informatisation de la Société)

Il y a trente ans, la réaction de l'opinion publique permettait le rejet du projet Safari d'interconnexion des fichiers administratifs avec le « numéro de sécurité sociale » (NIR) comme identifiant. Depuis, de nombreuses propositions d'étendre l'usage de ce NIR ont été régulièrement présentées et rejetées. C'est la CNIL, créée en 1978 en réponse au projet Safari, qui a été l'outil de la préservation d'une sphère privée en matière d'interconnexion des fichiers de gestion administrative.

La CNIL s'est opposée aux demandes d'utiliser ce numéro pour identifier les données personnelles informatisées dans divers secteurs comme l'Éducation nationale, les impôts, ... afin d'écartier les risques de rapprochement des données détenues par différents organismes publics et privés concernant une même personne. Ce principe de non rapprochement des données est un des fondements de la loi informatique et libertés qui protège la sphère privée en lui ménageant un espace vital vis-à-vis des acteurs publics ou privés (État, employeur, assureur, ...).

La volonté de ne pas utiliser le NIR au-delà de la gestion des droits ouverts dans les organismes de sécurité sociale est devenu le symbole politique du droit des citoyens au respect de la sphère privée. La décision d'une extension importante de son utilisation à d'autres usages serait le symbole politique d'une rupture : faire passer le respect de la sphère privée au second plan des préoccupations de l'État.

C'est dans ce contexte que le gouvernement et le parlement veulent coup sur coup autoriser l'interconnexion de tous les fichiers sociaux au moyen du numéro de sécurité sociale, et obtenir de la CNIL le droit d'utiliser le numéro de sécurité sociale pour les accès directs au dossier médical personnel informatisé ainsi qu'à tous les dossiers médicaux relatifs à une même personne chez son médecin traitant ou à l'hôpital.

Depuis trente ans, les arguments invoqués pour étendre l'usage du NIR ont toujours été les mêmes : optimiser la gestion, faciliter la vie des gens, lutter contre la fraude, ... Ces arguments techniques ne sont que des prétextes pour légitimer l'objectif politique poursuivi : pouvoir réaliser à l'avenir librement tous les rapprochements d'informations concernant une personne.

L'information médicale doit demeurer un sanctuaire pour l'intimité la plus profonde de la personne. Chaque individu est seul « propriétaire » légitime de cette information et doit pouvoir décider avec qui il veut la partager, notamment son médecin.

Associer au NIR des informations sur les maladies psychiatriques, l'infection par le VIH, le cancer, des antécédents d'IVG, contrevient au sentiment d'appartenance de ses informations. Là réside la première étape pour ouvrir la voie aux interconnexions des données personnelles. Faut-il rappeler combien les données personnelles de santé sont un enjeu majeur pour de nombreux acteurs : assurances, banques, employeurs... ?

La CNIL est aujourd'hui placée devant la responsabilité de continuer ou non à garantir la protection de la vie privée en confirmant son refus de l'extension des usages du NIR, et en maintenant ainsi vivants les principes de la loi informatique et libertés « l'informatique ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'Homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques ».

A l'initiative de la LDH et de DELIS, un appel est en ligne ce jour*. Cet appel s'adresse à la CNIL afin qu'elle « sanctuarise » l'usage du NIR, en refusant qu'il serve de clé d'accès au dossier médical personnel et de passe-partout pour les interconnexions de fichiers.

** Signez en ligne l'appel en cliquant sur le lien suivant : **www.pastouchenumerosecu.org <<http://www.pastouchenumerosecu.org>>

**Retrouvez les infos
sur le site web de la fsu:**
<http://fsu.fr>

imprimé par nos soins - n°ISSN: 1247-2859 - N°CPPAP: 0710 S 07455—Dépôt Légal: Décembre 2006—Prix: 0.4€
Directeur de la Publication: Gérard Aschieri
POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, Info
3/5 rue de Metz - 75010 Paris - TEL: 0144799030 - FAX: 0148010252 - E-Mail : fsu.nationale@fsu.fr